

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	L'an deux mille vingt six Le 06 janvier à 19 h 00 Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	Etaient présents : ASTIER Fabienne, ASTIER Robert, BELTRAMI Henri, BENOIT Nathalie, BERARD Patricia, BOCH Jean-Luc, BROCHE Richard, BUTHOD Maryse, BUTHOD-RUFFIER Odile, COURTOIS Michel, CRETIER Bertrand, DE MISCAULT Isabelle, FAGGIANELLI Evelyne, GENTIL Isabelle, GIROD GEDDA Isabelle, GOSTOLI Michel, HANRARD Bernard, MICHÉ Xavier, MINGEON BOCH Nadia, MONTMAYEUR Myriam, OUGIER Pierre, PELLICIER Guy, SILVESTRE Jean-Louis, TRESALLET Gilles, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian, VILLIEN Michelle
Nombre de Conseillers : 29 En exercice : 29 Présents : 27 Votants : 28 Pour 28 Contre / Abstention /	Excusé : ROCHET Romain (pouvoir à FAGGIANELLI Evelyne)
Date de convocation : 31/12/2025	Absent : VALENTIN Benoit
Date de publication : 13/01/2026	Formant la majorité des membres en exercice M. Michel GOSTOLI est élu secrétaire de séance

Délibération n°2026-014

Objet : **Bibliothèques : Autorisation au Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Savoie Mont Blanc**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2121-29 selon lequel le conseil municipal règle par ses délibérations, les affaires de la commune ;

Vu la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique,

Vu l'arrêté ministériel du 1^{er} février 1982 instituant une bibliothèque centrale de prêt dans le département de la Savoie,

Vu la délibération du 29 juin 2022 du Conseil Savoie Mont Blanc relative au Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,

Vu la délibération du Conseil Savoie Mont Blanc en date du 1^{er} décembre 2022 relative au Règlement des aides du Plan de développement de la lecture publique 2022-2027,

Vu la convention SOCLE portant soutien à la lecture publique signée entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la Commune de La Plagne Tarentaise en date du 07 avril 2023,

Vu la délibération n° 2025 -159 du 07 octobre 2025 autorisant Monsieur Le Maire à signer une convention de projets avec le Conseil Savoie Mont Blanc,

Vu la signature de la convention de projets entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la Commune de La Plagne Tarentaise en date du 31 octobre 2025.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de La Plagne Tarentaise dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie électronique (Télerecours citoyens : www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication du présent acte, ou de son affichage ou de la notification de la décision du Maire lorsqu'un recours gracieux a été préalablement déposé.

Considérant la décision de l'assemblée générale du Conseil Savoie Mont Blanc du 16 octobre 2025 proposant la modification des statuts et le changement de nom du Conseil Savoie Mont Blanc qui deviendra « Savoie et Haute-Savoie Biblio » à partir du 1^{er} janvier 2026,

Considérant les besoins du réseau des bibliothèques de la commune de poursuivre l'informatisation des services et la gestion informatisée du réseau des bibliothèques en accédant à un logiciel répondant aux besoins de service et de travail en réseau, il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Savoie Mont Blanc une subvention maximale pour l'achat d'un nouveau logiciel de gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le montant prévisionnel du projet d'informatisation des services et la gestion informatisée du réseau des bibliothèques s'élève à 10 087.50 € HT, soit 11 555.50 € T.T.C.

Il indique que ce projet est inscrit au budget 2026 et qu'au titre de la convention de projets entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la Commune de La Plagne Tarentaise, cette dernière pourrait bénéficier d'une subvention, sachant qu'elle ne sollicite pas d'autre subvention auprès d'autre entité.

Monsieur le Maire informe les élus que le dossier de demande de subvention, complété de la présente délibération, devra être soumis à l'examen du Conseil Savoie Mont Blanc.

À l'issue de cette instruction, la commune sera informée du montant de l'aide qu'elle pourra percevoir au titre de la convention de projets préalablement conclue.

Enfin, M. le Maire précise que dans le cas où l'entité juridique du Conseil Savoie Mont Blanc venait à évoluer, la demande de subvention est sollicitée auprès de la structure qui viendrait se substituer.

Après exposé et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une subvention maximale auprès du Conseil Savoie Mont Blanc pour l'achat d'un nouveau logiciel de gestion du réseau des bibliothèques de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à ce dossier ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à ce projet sont inscrits au budget 2026 de la commune de La Plagne Tarentaise.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Pour copie conforme :
Le secrétaire de séance
Michel GOSTOLI



Pour copie conforme :
Le maire
Jean-Luc BOCH

